







individu, qui n'a pas cherché à nier et qui déclare se nommer François Hubert, se trouvait nanti encore des bijoux, de l'argenterie et de tous les objets précieux qu'il avait pu trouver dans la boutique et l'appartement des époux Piltan.

Une femme qui avait été remarquée par le fils de M. Piltan rôdant autour de la maison et cherchant même à s'y introduire, tandis sans doute que François Hubert commettait le vol, n'a pu être retrouvée après l'arrestation de celui-ci.

M. C..., ancien négociant au Palais-Royal, et aujourd'hui propriétaire, rue Neuve-du-Luxembourg, 28, regagnait hier, vers minuit, son domicile, lorsqu'en passant rue de la Michodière, il fut accosté par un jeune homme dont les paroles ne lui laissèrent aucun doute sur ses intentions.

Un aubergiste de Leeds, en Angleterre, ayant perdu une somme considérable dans une faillite, a terminé ses jours par l'acte de désespoir le plus étrange.

Exécution de deux sauvages à la Nouvelle-Hollande. Les naturels de l'Australie méridionale, ou Nouvelle-Hollande, vivent en hostilités continues avec les colons anglais.

Pour remédier à ces maux qui affligent la colonie, le gouvernement a ordonné des mesures de répression sévère. La Cour suprême de Port-Jackson a condamné à la peine capitale deux naturels du pays.

Yerr-i-Cha et Ouang-nu-Cha ont été extraits de la geôle de Port-Jackson et conduits au lieu fixé pour le supplice devant les magasins de fer du Parc.

Rien n'égalait la terreur peinte sur le visage des condamnés. Dans les autres pays, les patients affectent presque toujours une fermeté qu'ils n'ont pas.

La funèbre cortège est arrivé au lieu de l'exécution où une foule considérable s'était assemblée. Parmi les spectateurs se trouvaient un assez grand nombre de naturels qui paraissaient également fort irrités de voir leurs compatriotes mis à mort d'une manière ignominieuse.

Les condamnés ayant été placés par l'exécuteur sur la plateforme au-dessous du gibet, et le nœud coulant ayant été mis autour de leur cou, l'interprète, qui remplissait en ce moment les fonctions de chapelain, leur a adressé quelques paroles.

Plusieurs des témoins de cet affreux spectacle sont allés visiter les huttes des sauvages dans les environs. Les femmes, les enfants et les hommes eux-mêmes, pleuraient sur le sort de leurs compatriotes.

BATEAUX A VAPEUR DE PARIS A SAINT-CLOUD. Le gérant de cette compagnie à l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuelle aura lieu le 5 novembre prochain.

RACAHOUD DES ARABES. A Paris, chez DELANGRENIER, rue Richelieu, 26. Dépôts dans toutes les villes de France.

PAPIER CHIMIQUE DE FAYARD ET BLAYN. Pharm. r. Montheuville, 18, et r. du Marché-St-Honoré, 7, en face celle St-Hyacinthe.

CHOCOLAT RAFRAICHISSANT AU LAIT D'AMANDES, préparé par BOUSTRON-ROUSSEL, Boulevard Poissonnière, 27, et rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice, 12.

BANDAGES A PRESSION continue HERNIES. 50, rue Neuve-des-Petits-Champs. AU BAZAR CHIRURGICAL.

Sociétés commerciales. (Loi du 31 mars 1833.)

D'un acte sous seings privés fait double à Paris, le 5 octobre 1839, enregistré à Paris, le 18 dudit mois par Mareux, qui a reçu 5 fr. 50 c.

D'un acte sous signatures privées en date du 9 octobre 1839, enregistré à Paris, le 16 du même mois, fol. 87 r°, c. 4 et 5, par Mareux, qui a reçu 5 fr. 50 cent.

Intervenu entre M. Pierre-Etienne-Augustin PONTIER, homme de lettres, demeurant à Paris, rue Neuve-du-Luxembourg, 18, et M. Elzéar-Louis-Albert ROUX, docteur en médecine, demeurant également à Paris, rue de Bussis, 12-14.

1° Déclaration par M. Pontier qu'il renonce à la société en commandite par actions dont il avait fait les statuts, suivant acte passé devant M. Delaoge et son collègue, notaires à Paris, le 28 juillet dernier.

2° Il est fondé et créé par MM. Roux et Pontier une société en nom collectif, ayant également pour objet la publication du journal le Pont-Neuf.

3° M. Pontier est directeur gérant du journal, 4° M. Roux a la signature sociale et est directeur-administrateur de la société.

Par acte sous seing privé fait double en date, à Paris, du 15 octobre 1839, enregistré, entre M. François-Isidore MENAGER, demeurant à Paris, rue Montmartre, 52, et M. Claude DANGUIN, demeurant à Paris, rue du Delta-Lafayette.

CAPSULES GELATINEUSES. AU BAUME DE COPAHU, PUR, LIQUIDE, SANS ODEUR, NI SAVEUR, préparées sous la direction de Dublanc, pharmacien, seules brevetées d'invention et perfectionnement.

MÉDAILLE D'HONNEUR. EXPOSITION DE 1839. PARAPLUIES ET OMBRELLES A BAGUE ET A BASCULES.

Supp. toute ENTAILLE et RESSORTS dans les manches, qui ne peuvent se retourner par le vent. On s'en procure à cannes mobiles, Chez CAZAL, seul inventeur, boulevard Montmartre, 10, en face la rue N°-Vivienne.

Ventes immobilières. Étude de M° MALLARD, AVUÉ à St-Amand, département du Cher. Adjudication définitive le 27 octobre 1839, en l'étude et par le ministère de M° Boucheron, notaire à Saint-Amand (Cher).

gnolles-Moncaux sont invités à se réunir au foyer du théâtre le dimanche 27 octobre 1839, à dix heures précises du matin.

étude et à l'amiable, une PRAIRIE presque indispensable à cette propriété, et donnant environ 1.000 fr. de revenu. S'adresser à M° Mallard, avoué, et à M° Boucheron, notaire à St-Amand.

CABINET DE M. JEANNETOT, Receveur de rentes, à Batignolles, rue St-Louis, 4. Les actionnaires du Théâtre de Batignolles-Moncaux sont invités à se réunir au foyer du théâtre le dimanche 27 octobre 1839.

DEPOT ANGLAIS, 3, RUE DE LA CHAUSÉE-D'ANTIN. TOILE D'IRLANDE, superbe linge de table damassé en fil, de toutes grandeurs, service de douze couverts, 58 à 85 fr.

cette délibération le plus tôt possible après le prononcé de l'arrêt, à tous les actionnaires qui ont été convoqués à la présente assemblée.

TRIBUNAL DE COMMERCE. ASSEMBLÉES DE CRÉANCIERS. Du mercredi 23 octobre.

Table listing commercial court proceedings with columns for names (e.g., Bouvard, Depaux, Liard), professions, and times (e.g., 10 heures, 11 heures).

3 Dujardin, anc. horloger, à Paris, faubourg du Temple, 37. — Juge-commissaire, M. Beau; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

11 Dame Jolly, femme séparée de son mari quant aux biens, marchande de nouveautés, à Paris, boulevard des Italiens, 3. — Juge-commissaire, M. Gonté; syndic provisoire, M. Morel, rue Ste-Apolline, 9.

DÉCÈS DU 18 OCTOBRE. M. Lemièrre, rue Saint-Nicolas-d'Antin, 42. — M. Lermier, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 96. — M. Chevrot, allée des Veuves, 103.

Table titled 'BOURSE DU 22 OCTOBRE' with columns for 'A TERME', '1er c.', 'pl. ht.', 'pl. bas', and '2er c.' listing various financial instruments and their values.

Act. de la Banq. 2835. Empr. romain. 103 3/4. Obl. de la Ville. 1250. dett. act. 29 7/8. Caisse Lafitte. 1060. Esp. diff. 7 1/2.